

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A2BADIE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros

Siège social : [REDACTED]
[REDACTED]

RCS DE TARBES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 septembre 2026

LE SOUSSIGNE :

Monsieur **Patrice ABBADIE** demurant [REDACTED]

Associé unique de la société A2BADIE

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date du **28 septembre 2026**, à LOURDES, a pris les décisions suivantes :

- Nomination du Président
- Pouvoir pour les formalités.

Première résolution

L'associé unique se nomme en qualité de Président de la Société pour une durée illimitée, à savoir Monsieur **Patrice ABBADIE** demurant [REDACTED]

Monsieur **Patrice ABBADIE**, dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur **Patrice ABBADIE**, accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

Deuxième résolution

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président associé unique.

Le Président

Monsieur Patrice ABBADIE

